

NOTICE EXPLICATIVE

FOYER LES FEUILLANTINES

12 Rue des Feuillantines 75005 Paris – 01.40.51.32.00 – foyer-feuillantines@philanthropique.asso.fr

PROCEDURE D'ADMISSION

L'admission au Foyer Les Feuillantines relève de la compétence discrétionnaire de la Commission d'attribution de la Société Philanthropique composée de représentants du Conseil d'administration, de la Direction Générale et de la Direction de l'établissement concerné, sur la base des préalables suivants :

- envoi d'un dossier de candidature **complet** (cf. pièces à fournir ci-contre)
- examen circonstancié du dossier
- entretien personnel obligatoire avec le Responsable de l'établissement accordé exclusivement sur rendez-vous
- soumission de la candidature à la Commission d'attribution

Veillez attendre l'acceptation de votre dossier avant de procéder à la réservation financière. Tout virement anticipé sera refusé. Cette initiative prématurée n'aura aucune valeur contractuelle.

Le contrat de résidence est établi sur 6 mois, sans interruption durant les mois de juillet et août. Il est exceptionnellement renouvelable selon les conditions établies après réexamen du dossier par la Commission d'attribution dans la limite de 2 ans. Cette reconduction du contrat nécessite la constitution d'un nouveau dossier.

Pour souscrire un contrat, les candidats doivent avoir la capacité juridique soit avoir 18 ans révolus.

CONDITIONS FINANCIERES

Après acceptation de votre candidature

Pour bloquer définitivement le logement qui vous est proposé, vous devez procéder à la réservation financière qui comprend :

- les frais de dossier
- le dépôt de garantie équivalant à un mois de redevance remboursable au départ en cas de bonne tenue du logement

Le jour de votre emménagement

Avant de procéder à la signature du contrat et à l'état des lieux d'entrée, vous devez régler les éléments suivants :

- la caution des clés
- la redevance du 1er mois

PIECES COMMUNES A TOUTES LES DEMANDES

- Fiche de candidature dûment renseignée et signée
- Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport / titre de séjour pour les candidats hors Union Européenne)
- Photo d'identité

JUSTIFICATIFS POUR LES ETUDIANTS

- Admission **ferme et définitive** dans un établissement scolaire ou universitaire francilien
- Certificat de scolarité ou carte d'étudiant de l'année en cours et attestation de bourse pour les boursiers.
- Garant physique (pièce d'identité, dernier avis d'impôt, RIB, acte de caution solidaire) ou Garantie Visale.

JUSTIFICATIFS POUR LES STAGIAIRES

- Convention de stage
- Certificat de scolarité ou carte d'étudiant de l'année en cours
- Garant physique (pièce d'identité, dernier avis d'impôt, RIB, acte de caution solidaire) ou Garantie Visale.

JUSTIFICATIFS POUR LES DOCTORANTS CONTRACTUELS ET LES SALARIES

- Contrat de travail ou contrat doctoral
- Garant physique (pièce d'identité, dernier avis d'impôt, RIB, acte de caution solidaire) ou Garantie Visale.

ENVOI DU DOSSIER

Le dossier complet doit être envoyé par **courrier simple** à :

**SOCIÉTÉ PHILANTHROPIQUE
FOYER LES FEUILLANTINES
COMMISSION D'ATTRIBUTION
12 Rue des Feuillantines
75005 Paris**

ou par mail sous **format PDF** à l'adresse :

foyer-feuillantines@philanthropique.asso.fr

ATTENTION : aucun dossier incomplet ne sera pris en compte